



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°65-2022-297

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées /

65-2022-12-01-00003 - Arrêté portant mise à disposition de Mme Rose-Marie GOMEZ (2 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2022-12-01-00003

Arrêté portant mise à disposition de Mme
Rose-Marie GOMEZ



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n°
portant mise à disposition de Mme Rose-Marie GOMEZ**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions et notamment les articles 1 et 4 ;

Vu le décret n°2007-119 du 30 janvier 2007 portant statut des agents de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment son article 5 ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Sur proposition de Mme la directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Mme Rose-Marie GOMEZ, directrice départementale de 2^{ème} classe de la concurrence, consommation et répression des fraudes, affectée à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (DDETSPP), est mise à disposition à temps partagé auprès de la DDETSPP du Gers, à hauteur de 40 % de son temps de travail. Dans le cadre de cette mise en disposition, l'intéressée à autorité sur les inspecteurs, contrôleurs, adjoints de contrôle et agents contractuels de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du département du GERS, pour ce qui concerne les missions CCRF, à compter du 1^{er} décembre 2022.

../..

ARTICLE 2 - Dans le cadre des missions exercées dans le département du Gers, Mme Rose-Marie GOMEZ est placée sous l'autorité du préfet du Gers et du directeur départemental de la DDETSPP du Gers.

ARTICLE 3 - L'intéressée dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

ARTICLE 4 - Le préfet des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tarbes,


Jean SALOMON